

## Appel à projets de l'OFAJ Diversité et Participation

Plus de diversité, plus d'échanges entre jeunes d'origines sociales différentes, plus de contacts entre organisations engagées des deux côtés du Rhin, plus de contacts avec des jeunes éloignés de la mobilité franco-allemande, européenne ou internationale. Tels sont les objectifs fixés par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) dans le cadre de sa stratégie Diversité et Participation qui a été entérinée le 13 novembre 2015 par son Conseil d'administration pour les prochaines années.

Dans cette optique, l'OFAJ lance pour 2018 un nouvel appel à projets en lien avec cette stratégie destinée à soutenir la diversification des publics bénéficiant des programmes de l'OFAJ et à sensibiliser les sociétés face aux processus d'exclusion. 10 projets pilotes franco-allemands ou trinationaux mis en place entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 décembre 2018.

### Contexte

Depuis plusieurs années, l'enjeu lié à la diversité des publics et à la participation active des jeunes issus de tous horizons occupe une place centrale dans le travail de l'OFAJ. Car l'OFAJ est convaincu de l'impact positif de la mobilité internationale et européenne sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ayant moins d'opportunités. Si l'objectif premier est donc d'atteindre toujours davantage ces derniers, il est tout aussi important pour l'OFAJ de sensibiliser et de mobiliser les acteur.rice.s de jeunesse ou les multiplicateur.rice.s intéressé.e.s ou engagé.e.s dans le domaine Diversité et Participation (multiplicateur.rice.s du travail social, enseignant.e.s, représentant.e.s du monde politique, des médias, de l'administration ou de la recherche) afin de soutenir l'intégration de ces publics au sein de la société via des projets d'échanges.

### Objet de l'appel à projet et conditions de financement

- 1) Les participant.e.s aux projets doivent prioritairement être des jeunes ou jeunes adultes ayant moins d'opportunités\* ou bien des multiplicateur.trice.s engagé.e.s au service de la Diversité et Participation.
- 2) Les projets pourront se décliner selon des formats variés, le choix des thèmes et des activités accomplies est libre. Il pourra s'agir par exemple d'une conférence, d'un séminaire, d'une manifestation culturelle ou d'un échange de jeunes.

\* Terminologie en vigueur à la Commission européenne, définition en annexe.

2 / 4

- 3) Dans le cadre de cet appel à projets, l'OFAJ donnera la priorité aux projets franco-allemands, trinationaux, voire multinationaux (à condition qu'ils soient liés à un contexte régional ou géopolitique particulier) au caractère innovant et s'adressant prioritairement à un groupe cible peu familier des programmes de mobilité internationale ou européenne. Les projets recevront une subvention spécifique.

Remarque : il ne sera pas possible de financer un projet ayant déjà débuté. Les activités liées à d'autres programmes doivent être clairement délimitées de celles des projets mentionnés en 3).

### Porteurs de projet

Les porteur.euse.s de projets pourront être des institutions, des associations et fédérations actives dans le travail de jeunesse, la culture, le sport, l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ou encore des comités de jumelages, des collectivités locales et territoriales, des universités, des missions locales, etc.

### Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés essentiellement sur la base des critères suivants :

- THÈME : les contenus du projet devront soutenir les dimensions « Diversité et Participation » et « Jeunesse » et devront aussi s'insérer dans les champs d'intervention privilégiés de l'OFAJ : « Poursuivre et renforcer la diversification des publics », « Favoriser la participation des jeunes », « Soutenir les jeunes dans l'apprentissage et la pratique de la langue », Mettre l'expérience et le travail interculturels au service des enjeux actuels ». (<https://www.dfw.org/media/orientations-orientierungen-2017-2019.pdf>)
- CRÉATIVITÉ ET INNOVATION : les projets devront aborder des thèmes actuels, proposer de nouvelles approches et méthodes et encourager la créativité des participant(e)s.
- PARTICIPATION : des jeunes devront être activement impliqué.e.s dans la préparation du projet et sa réalisation.
- IMPLICATIONS : le projet devra produire des effets au-delà du cercle des participant(e)s et/ou produire un résultat concret tel que une vidéo, une exposition ou une représentation publique.

Remarque : dans la sélection des projets, le jury prendra en considération les spécificités thématiques et géographiques, ainsi que la diversité des participants. Il veillera aussi à ce que – sur l'ensemble des 10 projets - une variété de format soit respectée.

3 / 4

### **Relations publiques**

En cas de réponse positive, le porteur.euse de projet devra concevoir une stratégie de communication. La demande de subvention devra apporter des éléments précisant comment il.elle souhaite communiquer sur le contenu du projet et valoriser le soutien apporté par l'OFAJ.

Le.la porteur.euse de projet devra produire du matériel documentaire, sous la forme de photos, ou bien encore d'une courte vidéo (de 3 minutes maximum) et les mettre à disposition de l'OFAJ.

Pour sa part, l'OFAJ présentera les projets sur sa page Internet et apportera, le cas échéant, son soutien dans la stratégie de communication.

### **Financement et exécution**

Le taux de subvention maximal de l'OFAJ ne pourra pas dépasser 10 000 € par projet.

La préparation tant conceptuelle que pratique, l'exécution et l'évaluation des projets relèvent de la responsabilité des porteurs de projet.

### **Évaluation et décompte**

Au plus tard 2 mois après la fin du projet, une évaluation détaillée sera transmise à l'OFAJ, accompagnée de tous les éléments du décompte d'utilisation. Le formulaire est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.ofaj.org/media/decompte-dutilisation-remplissable.pdf>

L'évaluation du projet portera sur :

- le rapport détaillé sur la réalisation du projet,
- les méthodes pédagogiques utilisées,
- la communication linguistique entre les partenaires et entre les participants,
- les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux,
- les retombées médiatiques et le matériel promotionnel (photos, vidéo).

4 / 4

#### **Dépôt des candidatures, durée du projet et délais**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 28 février 2018. Le projet devra se dérouler entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 décembre 2018.

Les formulaires de candidature sont à télécharger à cette adresse :

<https://www.ofaj.org/media/demande-de-subvention.pdf> Ils doivent être dûment remplis ; leur signature a valeur d'engagement. Ils doivent être envoyés accompagnés d'un plan de financement à l'adresse suivante :

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)  
Bureau V – Anne Gainville  
51, rue de l'Amiral Mouchez  
75013 Paris  
(France)

La sélection des projets sera réalisée par un jury franco-allemand.

Tou.te.s les porteur.euse.s de projets, qui adressent habituellement leurs demandes à une organisation centrale de l'OFAJ, s'engagent à informer cette organisation centrale de l'envoi de leur candidature.

Un.e porteur.euse de projet ne peut formuler qu'une seule demande. Si plusieurs porteur.euse.s de projet participent à un même projet, il suffit qu'ils.elles listent dans un seul dossier l'ensemble des partenaires.

Les porteur.euse.s de projets s'engagent à informer l'OFAJ dans les plus brefs délais de toute modification qui surviendrait après la sélection.

Si la demande de subvention est refusée, il est toujours possible de refaire une demande de financement dans le cadre traditionnel prévu dans les directives de l'OFAJ.

(<https://www.ofaj.org/media/directives-richtlinien.pdf>)

Pour plus d'informations concernant la conception de la candidature :

Anne Gainville

Par téléphone : 01 40 78 18 30

Par email : gainville@ofaj.org